

COMMUNE D'ARGENT SUR SAULDRE (Cher)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le dix juillet à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune d'ARGENT SUR SAULDRE, convoqués le 3 juillet deux mil vingt, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre LOEPER, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

PRESENTS : M. Pierre LOEPER, Mme Anne CASSIER, M. Philippe STROOBANT, M. Stéphane BORDIER, Mme Gaëlle GIRAUD, M. Guy LEMONNIER, M. Guy LANDRY, Mme Anne-Sophie MOSSOT, M. Denis GIRAUD, M. Romain MIMBOURG, Mme Aline GARNIER, M. Pierre COLIN, M. Pascal VILAIN, Mme Anne MAMAN, M. Jean-François CARCAGNO, Mme Elisabeth MAUROY

ABSENTE : Mme Ingrid RIVIERE

ETAIENT REPRESENTEES : Mme Sophie ESPEJO a donné procuration à M. Pierre LOEPER
Mme Annette RAFIGNAT a donné procuration à Mme Anne CASSIER

M. Jean-François CARCAGNO a été élu secrétaire de séance.

Convocations adressées le
03 Juillet 2020

Le Maire:



APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019
BUDGET DE LA COMMUNE

Vu l'article L.1612-12 et l'article L.2121-31 du code général des collectivités territoriales.

Vu le compte de gestion de l'exercice 2019 de la commune, présenté par Monsieur MONESTIER, comptable du Trésor.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 2 juillet 2020.

Considérant que le compte de gestion de l'exercice 2019 du budget de la commune est conforme aux écritures du compte administratif et ne donne lieu à aucune observation.

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 4 abstentions,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le comptable du Trésor accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit à passer dans ses écritures.

1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2/ statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le comptable du Trésor n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

CHARGE Monsieur le Maire de signer tout document afférent à la présente délibération.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019
BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Vu l'article L.1612-12 et l'article L.2121-31 du code général des collectivités territoriales.

Vu le compte de gestion de l'exercice 2019 du service de l'eau et de l'assainissement, présenté par Monsieur MONESTIER, comptable du Trésor.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 2 juillet 2020.

Considérant que le compte de gestion de l'exercice 2019 du budget du service de l'eau et de l'assainissement est conforme aux écritures du compte administratif et ne donne lieu à aucune observation.

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 4 abstentions,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le comptable du Trésor accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit à passer dans ses écritures.

1/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2/ statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le comptable du Trésor n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

CHARGE Monsieur le Maire de signer tout document afférent à la présente délibération.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET COMMUNAL

Vu les articles L.1612-12 et L. 2121-31 du code général des collectivités territoriales,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2019, rendu par le comptable du Trésor,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 2 juillet 2020.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Pierre LOEPER, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Denis MARDESSON, ancien maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

LUI DONNE acte de la présentation du compte administratif 2019 qui peut se résumer ainsi :

EXECUTION DU BUDGET 2019 - COMMUNE

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 169 855,52	2 573 143,51	403 287,99
	SECTION D'INVESTISSEMENT	574 251,56	241 096,98	-333 154,58

REPORTS DE L'EXERCICE 2018	SECTION DE FONCTIONNEMENT		124 526,40
	SECTION D'INVESTISSEMENT	99 710,96	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
TOTAL (réalisations + reports)		2 843 818,04	2 938 766,89	94 948,85

RESTES A REALISER 2019	SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	SECTION D'INVESTISSEMENT	57 911,36	177 864,00
	TOTAL DES RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020	57 911,36	177 864,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
RESULTAT CUMULE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 169 855,52	2 697 669,91	527 814,39
	SECTION D'INVESTISSEMENT	731 873,88	418 961,18	- 312 912,70
	TOTAL CUMULE	2 901 729,40	3 116 631,09	214 901,69

APPROUVE, par 14 voix pour et 4 abstentions, le compte administratif 2019 du budget de la commune,

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

CHARGE Monsieur le Maire de signer toutes les pièces nécessaires.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2019
DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Vu les articles L.1612-12 et L. 2121-31 du code général des collectivités territoriales,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2019, rendu par le comptable du Trésor,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 2 juillet 2020.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Pierre LOEPER, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Denis MARDESSON, ancien maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

LUI DONNE acte de la présentation du compte administratif 2019 qui peut se résumer ainsi :

EXECUTION DU BUDGET 2019 - EAU ET ASSAINISSEMENT

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	350 730,09	373 022,62	22 292,53
	SECTION D'INVESTISSEMENT	93 746,54	94 890,97	1 144,43

REPORTS DE L'EXERCICE 2018	SECTION DE FONCTIONNEMENT		47 818,84
	SECTION D'INVESTISSEMENT		239 705,35

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
TOTAL (réalisations + reports)		444 476,63	755 437,78	310 961,15

RESTES A REALISER 2019	SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	SECTION D'INVESTISSEMENT	26 532,43	35 643,00
	TOTAL DES RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020	26 532,43	36 643,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
RESULTAT CUMULE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	350 730,09	420 841,46	70 111,37
	SECTION D'INVESTISSEMENT	120 278,97	370 239,32	249 960,35
	TOTAL CUMULE	471 009,06	791 080,78	320 071,72

APPROUVE, par 14 voix pour et 4 abstentions, le compte administratif 2019 du budget du service de l'eau et de l'assainissement

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

ARRETE, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

CHARGE Monsieur le Maire de signer toutes les pièces nécessaires.

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2019
DU BUDGET COMMUNAL

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 2 juillet 2020.

Le Conseil Municipal, par 15 voix pour et 3 abstentions,

Après avoir entendu les résultats de l'exercice 2019, certifiés exacts par le Receveur Municipal :

DECIDE, l'affectation du résultat excédentaire de fonctionnement de l'exercice 2019 d'un montant de 527 814,39 € comme suit :

- Affectation en section d'investissement – compte 1068 de la section d'investissement : 312 912,70 € (RI)

- Report – compte 002 (RF) de la section de fonctionnement : 214 901,69 €

DECIDE, l'affectation du résultat déficitaire d'investissement de l'exercice 2019 de 432 865,54 € comme suit :

- Report - compte 001 de la section d'investissement : 432 865,54 €(DI)

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2019
DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 2 juillet 2020.

Le Conseil Municipal, par 15 voix pour et 3 abstentions,

Après avoir entendu les résultats de l'exercice 2019 certifiés exacts par le Receveur Municipal :

DECIDE, l'affectation du résultat excédentaire d'exploitation de l'exercice 2019 de 70 111,37 € pour le budget de l'eau et de l'assainissement comme suit :

- Report - compte 002 de la section d'exploitation : 70 111,37 € (RF)

DECIDE, l'affectation du résultat excédentaire d'investissement de l'exercice 2019 de 240 849,78 € pour le budget de l'eau et de l'assainissement comme suit :

- Report - compte 001 de la section d'investissement : 240 849,78 € (RI)

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2020

Le Conseil Municipal,

Vu la proposition de la commission des finances,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE,

D'accorder les subventions de fonctionnement pour 2020 aux associations selon le tableau ci-après, pour un montant total de 70 000 euros.

Mesdames RAIGNAT, MOSSOT et MAUROY Messieurs LANDRY et MIMBOURG se retirent et ne prennent pas part au vote.

ASSOCIATIONS	subvention 2019	2020		
		Demandé	Proposé	Voté
CULTURE				
Les amis du cinéma	1 300,00	1 300,00	1 300,00	1 300,00
Centre culturel et de loisirs	1 600,00	1 700,00	1 600,00	1 600,00
CCLA Théâtre	1 000,00	1 100,00	1 000,00	1 000,00
Happy Dance	200,00	200,00	200,00	200,00
Foly Danse	-	400,00	200,00	200,00
Harmonie Sauldre et Sologne	1 700,00	1 700,00	1 700,00	1 700,00
Ecole de Musique SI FA SI LA	6 500,00	7 000,00	6 500,00	6 500,00
Septembre musical (Festival)	800,00	1 000,00	800,00	800,00
Les Amis de la Bibliothèque du Cher	50,00	322,00	50,00	50,00
Les Amis du Patrimoine	1 300,00	1 500,00	1 300,00	1 300,00
3 Âmes Arts	200,00	200,00	200,00	200,00
SOCIALE				
Coopérative Scolaire Albert Camus	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Amicale Laïque d'Argent	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Les P'tits Plumeux	28 000,00	28 000,00	28 000,00	28 000,00
Comité des Fêtes	3 200,00	3 200,00	3 200,00	3 200,00
Feu d'Artifice + bal (Comité des Fêtes)	4 500,00	4 500,00	-	-
Comité des Rifles	1 500,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
COS du Personnel Municipal	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Club de l'Amitié	-	Montant non précisé	100,00	100,00
Secours Catholique	100,00	Montant non précisé	100,00	100,00
Secours populaire	-	Montant non précisé	100,00	100,00
Secours populaire (véhicule réfrigéré)	-	500,00	-	-
SPORT				
Athlétisme	500,00	500,00	500,00	500,00
US Avord Athlétisme(subvention exceptionnelle)	200,00			
CSA Foot	3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
Ecole de Foot				
Gym'Argent	1 500,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
La Flèche d'Argent	1 400,00	1 400,00	1 400,00	1 400,00

ESA Basket	400,00	400,00	400,00	400,00
Marcheurs Randonneurs Argentais	350,00	350,00	350,00	350,00
Pétanque Argentaise	700,00	700,00	700,00	700,00
Le Pêcheur Solognot	600,00	600,00	600,00	600,00
Pêche Sportive Argentaise	200,00		-	-

Moto Club d'Argent	100,00	Montant non précisé	500,00	500,00
Bad'argent	400,00	500,00	400,00	400,00
AS Collège	100,00		100,00	100,00
NF Racing Team	100,00			
Les p'tits pilotes argentais	50,00		50,00	50,00
Les Pink Trekkeuses		Montant non précisé	100,00	100,00
DIVERS				
Amicale des Sapeurs Pompiers	1 200,00	2 000,00	1 200,00	1 200,00
UNC-AFN	100,00	100,00	100,00	100,00
CDAD (Accès aux Droits)	500,00	500,00	500,00	500,00
Jeunes Sapeurs Pompiers	150,00	200,00	150,00	150,00
LEZ'ARTS Ô Collège	100,00		100,00	100,00
Club theatre college Aubigny	100,00		100,00	100,00
Comice - Canton de Léré		Montant non précisé	-	-
Réserve	1 200,00		7 400,00	7 400,00
TOTAL	67 900,00	68 872,00	70 000,00	70 000,00

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A LA COMMUNE DE CERDON

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la commission des finances du 2 juillet 2020.

CONSIDERANT les dépenses engagées par la commune de CERDON dans le cadre de la Fête de l'Etang du Puits qui doit se dérouler en août prochain,

CONSIDERANT que cette manifestation est organisée conjointement par les communes d'ARGENT et de CERDON et se déroule sur un site commun aux deux collectivités,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** d'accorder une subvention à la commune de CERDON, sous réserve que la subvention versée dans le cadre du budget 2019 ait bien été utilisée à cette fin.

- **FIXE** le montant de cette subvention à 500 euros.

AMORTISSEMENT DES PARTICIPATIONS AUX TRAVAUX DU SDE 18, DE GRDF ET D'ORANGE ET DES FRAIS LIÉS À LA RÉALISATION DES DOCUMENTS D'URBANISME POUR 2020 - BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal,

Sur proposition du Maire, **APPROUVE**, à l'unanimité des membres présents,

Le tableau d'amortissement des participations aux travaux du Syndicat départemental d'électricité (SDE 18), d'Orange, de GRDF, des frais d'études liés à la réalisation des documents d'urbanisme et pour l'exercice 2020, ainsi qu'il suit :

➤ **Budget communal :**

Travaux du SDE 18

- Montant à amortir : 47 290,20 euros
- Montant amorti au 31/12/2019 : 12 367,91 euros
- Annuité d'amortissement 2020 : **9 458,03 euros**

Travaux Orange et GRDF

- Montant à amortir : 9 513,60 euros
- Montant amorti au 31/12/2019 : 3 534,24 euros
- Annuité d'amortissement 2020 : **1 902,72 euros**

Études pour l'élaboration du POS

- Montant à amortir : 20 209,19 euros
- Montant amorti au 31/12/2019 : 4 041,84 euros
- Annuité d'amortissement 2020 : **4 041,84 euros**

Subvention cession des terrains de la ZAE

- Montant à amortir : 39 003,28 euros
- Montant amorti au 31/12/2019 : 0,00 euros
- Annuité d'amortissement 2020 : **1 300,11 euros**

Le montant de ces annuités figurera aux comptes correspondants du budget communal pour l'exercice 2020.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT EXERCICE 2020

Le Conseil Municipal,

Sur proposition du Maire, approuve, à l'unanimité des membres présents :

Le tableau d'amortissement des réseaux d'eau potable et d'assainissement des eaux usées pour l'exercice 2020 suivant le détail ci-dessous :

Réseau d'eau potable :

- Valeur actif brut en cours d'amortissement : 1 996 567,68 euros
- Valeur amortie au 31/12/2019 : 758 112,66 euros
- Annuité d'amortissement 2020 : 45 631,08 euros

Réseau d'assainissement eaux usées :

- Valeur actif brut en cours d'amortissement : 2 207 127,64 euros
- Valeur amortie au 31/12/2019 : 1 036 090,10 euros
- Annuité d'amortissement 2020 : 51 474,44 euros

Le montant de ces annuités figurera aux comptes correspondants du budget annexe de l'eau et de l'assainissement de l'exercice 2020.

AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT POUR 2020

Le Conseil Municipal,

Sur proposition du Maire,

APPROUVE, à l'unanimité des membres présents,

Le tableau des amortissements des subventions d'équipement des réseaux d'eau potable et d'assainissement des eaux usées pour l'exercice 2019 ainsi qu'il suit :

➤ Réseau d'eau potable :

- Montant à amortir : 193 579,57 euros
- Montant amorti au 31/12/2019 : 34 725,01 euros
- Annuité d'amortissement 2020 : **3 871,58 euros**

➤ Réseau d'assainissement d'eaux usées :

- Montant à amortir : 731 972,99 euros
- Montant amorti au 31/12/2019 : 248 833,63 euros
- Annuité d'amortissement 2020 : **20 251,72 euros**

Le montant de ces annuités figurera aux comptes correspondants du budget annexe de l'eau et de l'assainissement pour 2020.

BUDGET PRIMITIF 2020 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal,

Vu le projet préparé par la commission des finances, et après en avoir délibéré ;

APPROUVE, par 15 voix pour et 3 voix contre, le budget primitif 2020 de la commune.

PRECISE que les crédits de la section de fonctionnement sont votés au niveau du chapitre.

PRECISE que les crédits de la section d'investissement sont votés :

- au niveau de l'opération.
- au niveau du chapitre budgétaire pour les comptes de classe 001, 10, 16, 27 et 28.

BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

Le Conseil Municipal,

Vu le projet préparé par la commission des finances, et après en avoir délibéré,

APPROUVE, par 15 voix pour et 3 voix contre,

Le budget primitif 2020 du service de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées.

PRECISE que les crédits de la section d'exploitation sont votés au niveau du chapitre.

PRECISE que les crédits de la section d'investissement sont votés au niveau du chapitre.

ATTRIBUTION D'UN DICTIONNAIRE OU D'UN AUTRE OUVRAGE AUX ENFANTS ENTRANT EN 6^{ème}

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la municipalité attribue, à la fin de chaque d'année scolaire, à tous les élèves entrant en 6^{ème} un dictionnaire ou un autre ouvrage.

La trésorerie d'Aubigny sur Nère a demandé qu'une délibération soit prise en Conseil Municipal afin d'imputer budgétairement la dépense en découlant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE

D'offrir en 2020 un dictionnaire ou tout autre ouvrage à chaque élève argenteais entrant en 6^{ème}.

Cette dépense a été inscrite au compte 6714 du Budget de l'année en cours de la commune.

COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION

Monsieur le Maire rend compte aux conseillers des décisions prises par délégation du Conseil Municipal, conformément à la délibération du 23 juin 2020 :

- N°57D/2020 : Attribution d'une subvention à l'association SIFASILA

Il est demandé au Conseil Municipal de :

- Prendre acte de ces décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

PREND ACTE, des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation.

QUESTIONS DIVERSES

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DE LA COMMUNE

Monsieur Pascal VILAIN considère que le compte administratif 2019 de la commune traduit une situation financière avec un endettement important, une capacité d'autofinancement réduite et des ratios réglementaires supérieurs à la moyenne des communes de la strate de population.

Monsieur Pascal VILAIN évoque la possibilité que tous les conseillers municipaux participent à la réflexion sur les orientations budgétaires au moins une fois par an avant le travail de préparation du budget primitif.

Monsieur Pierre LOEPER explique que l'avis qu'il porte sur les comptes de la commune reflète la situation financière réelle de la commune. Il ne pense pas que la situation soit alarmante. En effet, les équilibres fondamentaux sont respectés, l'autofinancement est significatif et il y a encore des gisements de productivité.

Il note toutefois que les questions de Monsieur Pascal VILAIN sont pertinentes.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur Pascal VILAIN estime que, comme tous les ans, les subventions aux associations sont reconduites quasiment à l'identique sans réel examen des initiatives et projets de celles-ci. En effet, une augmentation importante de l'activité ou de nouveaux projets devraient conduire à pouvoir augmenter le montant de la subvention d'une association.

Madame Anne CASSIER explique que les demandes de subvention sont examinées individuellement en détail chaque année et que les actions prévues, les budgets prévisionnels, ainsi que les comptes bancaires font l'objet d'un examen individuel. Il ne s'agit aucunement d'une reconduction automatique d'année en année. Les projets particuliers donnent ainsi lieu à des coups de pouce ponctuels (comice, anniversaire de la Lyre Argentaise...) ou plus pérennes. Elle rappelle aussi que les associations bénéficient d'aide en nature (mise à disposition ou prêt de salles, prestations de manutention ou installation par les services techniques, impression de documents et affiches, réalisation de maquettes pour affiches et autres documents...) et qu'il convient de prendre en compte tous ces éléments pour évaluer l'aide totale de la commune à une association.

Monsieur Pierre LOEPER demande que les associations portent leur effort sur la présentation des budgets prévisionnels, des bilans et des plans de financement de leurs activités afin de garantir la transparence et l'équité dans l'attribution des subventions.

S'agissant de la subvention versée à la commune de Cerdon pour la fête de l'Étang du Puits, il conviendra de vérifier si la subvention 2019 a bien été utilisée car le feu d'artifice prévu avait été annulé en raison de la sécheresse et des risques de feux de forêts.

BUDGET PRIMITIF 2020 DE LA COMMUNE

Madame Anne MAMAN souhaiterait savoir si, dans l'éventualité d'une deuxième vague de l'épidémie de Covid 19, des crédits ont été prévus afin de faire face aux différents besoins en produits d'hygiène ou de désinfection.

Madame Anne CASSIER explique qu'une ligne budgétaire de 10 000 euros a été inscrits sur la ligne « Dépenses imprévues ».

Monsieur Pascal VILAIN souhaiterait savoir si le budget primitif 2020 apporte des correctifs à la situation financière de la commune afin de pouvoir mener une politique d'investissements productifs afin de pouvoir répondre aux besoins essentiels de la population.

Le seul gros investissement 2020 est le Pôle musical et culturel dont on peut, à son avis, contester l'opportunité. Il lui semble urgent de réfléchir au devenir de la commune et d'éviter des budgets de reconduction.

Monsieur Philippe STROOBANT s'interroge sur ce que Monsieur Pascal VILAIN entend par investissement pour la population car la commune est dotée de nombreux équipements (écoles, médiathèque, service enfance jeunesse, ...) en direction des familles.

Monsieur Pascal VILAIN constate que si les taux d'imposition n'augmentent pas et s'il n'y a pas de recours à l'emprunt, la seule marge de manœuvre est constituée par les charges de personnel. Il souhaiterait qu'un plan de gestion prévisionnel des effectifs soit élaboré.

Madame Anne CASSIER explique que la pyramide des âges du personnel communal est défavorable car la plupart des agents sont en fin de carrières. Cette tendance devrait s'inverser dans les prochaines années au fur et à mesure des départs en retraite de ces agents. La gestion du personnel comporte énormément d'aléas difficile à anticiper (congés maternité, disponibilité, mutation...). Elle rappelle aussi que le service de l'eau et de l'assainissement est géré en régie directe et est composé de deux agents communaux.

Monsieur Pascal VILAIN demande où en est le projet de reconstruction de l'usine Tecsabois car aucun crédit n'a été inscrit sur 2020.

Madame Anne CASSIER explique que la commune ne disposait pas des éléments nécessaires pour valider le montage juridique et financier de l'opération et que nous sommes toujours en attente d'information de la part de la société d'économie mixte en charge de l'opération.

Madame Anne MAMAN espère que ce projet verra le jour car de nombreux emplois sont en jeu.

Madame Anne MAMAN s'inquiète de la situation des médecins généralistes sur la commune car l'un d'eux devrait bientôt être en retraite et elle souhaiterait qu'un projet de maison médicale soit étudié sur la commune afin de bénéficier des aides de l'Agence Régionale de Santé. Il faut, selon elle, créer une dynamique en embauchant des médecins salariés afin que d'autres professionnels de santé viennent compléter l'offre de soins. Elle estime qu'il y a une vraie opportunité sur le Cher nord, notamment avec des consultations en télé médecine.

Monsieur Pierre LOEPER propose de créer un groupe de travail pour étudier ce sujet.

Monsieur Pascal VILAIN souhaiterait qu'une réunion se tienne à la rentrée afin de définir la politique générale du mandat et les axes de développement.

Monsieur LOEPER estime qu'il faut effectivement définir une stratégie globale mais aussi et ce serait, à son avis, plus efficace, travailler sur des projets ou des sujets individualisés.

Monsieur Pascal VILAIN s'interroge sur les opportunités de la commune pour constituer des réserves foncières afin de pouvoir disposer de terrains pour de nouveaux habitants.

Madame Anne CASSIER explique qu'il est difficile d'obliger les particuliers propriétaires de terrains à les vendre ou les lotir.

Monsieur Pascal VILAIN pose la question de la pertinence de l'expropriation dans ce contexte afin de pouvoir mener à bien un projet.

SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur Pascal VILAIN demande à quelle échéance interviendra le transfert du service de l'eau et de l'assainissement à la Communauté de communes Sauldre et Sologne.

Madame Anne CASSIER explique que le transfert initialement prévu au 1^{er} janvier 2020 a été repoussé à 2026. Le dossier de transfert de compétence est toujours à l'étude à la Communauté de communes.

S'agissant du nouveau forage, elle rappelle que l'ARS va venir faire des tests dans des conditions plus proches de celle d'un forage en exploitation afin de confirmer les taux de pesticides. Cela permettra de connaître la méthode à mettre en œuvre pour améliorer la qualité de l'eau (traitement au charbon actif...).

* * * * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 35